

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 841-2018**

#### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du conseil de la Municipalité de St-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 5<sup>e</sup> jour de novembre 2018, le règlement 841-2018 modifiant le règlement no 594-2007 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et ses amendements afin de modifier l'article 3.5.2 relatif aux critères d'évaluation d'un projet d'affichage.

Que suite à l'émission du certificat de conformité par la MRC de Lotbinière, le présent règlement est entré en vigueur le 28 novembre 2018.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 5 décembre 2018.



Cathy Bergeron  
Directrice générale adjointe

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Saint-Apollinaire le 5 décembre 2018.



Cathy Bergeron  
Directrice générale adjointe